

Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024
(No 15 de la législature 2021 – 2026)

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué le jeudi 12 décembre 2024 à 19h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. **Accueil, appel.**
2. **Assermentation d'un conseiller communal.**
3. **Communication(s) du Bureau.**
4. **Communication(s) de la Municipalité.**
5. **Mérites 2024.**
6. **Adoption du PV de l'assemblée du 26 septembre 2024.**
7. **Adoption du préavis 35/12.2024 – Budget 2025.**
8. **Adoption du préavis 36/12.2024 – Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'300'000.- TTC pour procéder à la rénovation énergétique du bâtiment Rue du Bourg 1.**
9. **Adoption du préavis 37/12.2024 – Stratégie régionale des zones d'activités du Gros-de-Vaud (SGZA).**
10. **Informations de la Municipalité :**
 - a) *Ancienne église d'Assens – situation des travaux de restauration.*
 - b) *Forêts, démission du garde-forestier.*
 - c) *Mise en service de la nouvelle gare provisoire et accès piétonnier au 15.12.2024.*
 - d) *Point de rencontre d'urgence (PRU) : informations.*
 - e) *Élection complémentaire à la Municipalité, calendrier.*
 - f) *Rétrospectives 2024 / perspectives 2025.*
 - g) *Vœux de la Municipalité.*
11. **Divers et propositions individuelles.**

Présidence: Monsieur Patrick Nessi, Président.

Se sont excusés: Madame Candil Marie-Agnès ainsi que Messieurs Bruttin Alexis, Guenzi Bernard, Hoyois Christian, Isaz Olivier, Martin Thomas, Marzullo Michele, Seydoux Dominique et Thomet Julien.

Absences non excusées : aucune.

En préambule, M. le Président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon l'art.48 du Règlement du conseil communal d'Étagnières.
- la séance est ouverte au public (art. 51 du Règlement du conseil communal d'Étagnières).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (art. 68 du Règlement du conseil communal d'Étagnières).

Puis, M. le Président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

1. **Accueil, Appel.**

L'appel faisant ressortir la présence de 26 conseillères et conseillers, le quorum est ainsi atteint (art. 50 du Règlement du conseil communal d'Étagnières et art.26 LC). L'assemblée peut valablement délibérer. M. le Président déclare la séance

ouverte et souhaite qu'elle soit fructueuse. Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Assermentation d'un conseiller communal.

M. Patrick Nessi, Président, demande à l'assemblée de se lever et, conformément à l'Art.5 du Règlement du Conseil communal, procède à l'assermentation de Monsieur Benoît Martin. À l'issue des lectures d'usage, ce dernier déclare « **Je le promets** » ce qui fait qu'à partir de cet instant, Monsieur Benoît Martin est effectivement membre du Conseil Communal d'Étagnières, ce qui porte à 26 le nombre des conseillères et conseillers communaux présents ce jour.

3. Communication(s) du Bureau.

Monsieur le Président annonce une modification de l'ordre du jour. En effet, il demande à l'assemblée de porter au pt. 10 la nomination d'un nouveau membre à la commission permanente "Délégation communale à l'AEM" (*car cette élection est du ressort du Conseil communal*). De ce fait, le pt.10 deviendrait le pt.11 et le pt.11 deviendrait le pt.12.

À l'unanimité des membres présents, cette modification ainsi que l'ordre du jour sont acceptés tels que présentés.

4. Communication(s) de la Municipalité.

M. Pascal Favre, Syndic annonce que Madame Annelise Isaaz a transmis, au Président du Conseil, sa lettre de démission de la Municipalité et s'étonne que cette dernière ne soit pas lue devant l'assemblée. Comme la lettre de démission n'est pas en main du Président lors de cette séance, Mme Isaaz transmet au Conseil les propos contenus dans sa lettre qui annonce sa démission pour le 30 juin 2025.

5. Mérites 2024.

Jeudi 12 décembre 2024, en préambule du dernier conseil communal de l'année, les Corbeaux, presque au complet, se sont redressés sur leurs pattes et, de leur bec, ont lissés leurs plumes, pour honorer leurs championnes et champions.

En préambule, le Syndic, M. Pascal Favre, encourage quiconque qui serait au courant d'un « Méritant potentiel » de bien vouloir l'annoncer.

Puis, il relève les performances de chacune et chacun et, Mme Annelise Isaaz, Municipale du dicastère de l'instruction publique leur remet un diplôme accompagné d'une attention.

Voici le palmarès des lauréats :

- Leila Fersini en danse Hip-Hop :
 - Championne suisse de Hip Hop
- Mélissa Gutschmidt en athlétisme:
 - Vice-championne suisse sur 60 mètres
- Les Fous du Volant (badminton) :
 - 1^{ère} place du classement de la saison 2023-2024 en 5^{ème} ligue.

En finalité, par leurs applaudissements, les conseillères et conseillers félicitent ces dignes représentants de notre Commune.

6. Adoption du PV de la séance du 26.09.2024.

Le PV de la séance du 26.09.2024 a été transmis aux membres du Conseil communal avec la convocation de ce jour. Il est déposé sur la table à disposition des conseillères et conseillers. Sa lecture n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité par les membres présents.

M. le Président prie le secrétaire de l'insérer dans les archives.

7. Adoption du préavis 35/12.2024 « Budget 2025 »

Le préavis municipal (*inséré dans le document "Budget 2025"*) et le rapport de la Commission de gestion et des finances, demandant aux conseillères et conseillers d'accepter le Budget ordinaire 2025 ainsi que le tableau des dépenses d'investissements sur 10 ans (2017 - 2026) ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Pascal Favre, Syndic, passe en revue le dossier que les conseillères et conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Il précise que ce budget, qui a déjà été bien développé lors de l'Arrêté d'imposition, traité lors de la séance du 26 septembre 2024, est basé sur 1180 habitants au 1^{er} janvier 2025 et un taux de 73%.

Ce budget, avec des charges de Frs. 6'770'280.- et des revenus estimés de Frs. 6'677'732.-, laisse apparaître, au budget de fonctionnement, un excédent de charges de 92'548.- après des amortissements administratifs de CHF 534'100.-.

M. le Syndic relève les charges les plus importantes qui sont :

- la contribution nette des péréquations pour notre commune a fortement diminué par rapport au budget 2024. Elle est dans la moyenne de ces neuf dernières années et se chiffre à Frs. 1'205'480.- (*budget 2024 : 1'604'907.-; budget 2023 : 1'075'121.-; budget 2022 : 1'294'672.-; budget 2021 : 1'536'157.-; budget 2020 : 1'225'426.-; budget 2019 : 1'183'431.-; budget 2018 : 1'065'564.-; budget 2017 : 964'323.-; budget 2016 : 902'125.-*). Ce montant conséquent représente ~17.80% (24.51% au budget 2024) du total des charges de notre budget de fonctionnement. Cela correspond à la valeur d'~27 points d'impôts, ce dernier se situant à Frs. 45'069.- selon le décompte final de péréquation 2023 de notre commune.
- le montant de la contribution pour la réforme policière, qui est lui aussi impacté par la valeur du point d'impôt, est en hausse de 22.70% (11.52% au budget 2024) et se chiffre à Frs. 177'547.- (*budget 2024 : 144'750.-*) ce qui correspond à ~3.94 points d'impôts.
- la participation de notre commune aux coûts de l'ASIRE est légèrement en baisse, conformément aux prévisions budgétaires de cette association formulées pour 2025, pour Fr. 789'951.- soit Frs. 669.45/habitant (675.85/habitant au budget 2023). En contrepartie, les locations des classes, salles de gymnastique et terrains de sport sont estimées à Fr. 230'000.-
- en très forte augmentation, l'EFAJE dont la contribution envisagée est estimée à Frs. 500'000.- pour 2024, (*budget 2024 : 320'000.-*). Les infrastructures réalisées dans notre commune pour ces domaines d'activité en relation avec l'EFAJE nous permettent de tabler sur des rentrées identiques à 2024 pour les locations soit frs.292'980.-
- par rapport au budget 2024, le volume des charges augmente de Fr. 221'874.- ou ~3.39%
- par rapport au budget 2024, le volume des revenus augmente de Fr. 248'355.- ou ~3.86%
- la marge d'autofinancement se situe à hauteur de frs. 450'422.- (409'781.- au budget 2024).

M. Ph. Isaaz : le budget 2025, passera-t-il du "plan comptable MCH1" au "plan comptable MCH2" ?

M. Pascal Favre, Syndic : il faudra voir avec les informaticiens car cela a un coût. Mais le bilan, lors de la présentation des comptes 2025, sera obligatoirement

présenté selon le “plan comptable MCH2” car c’est l’exigence minimale qui est imposée par le Canton.

M. Ph. Isaaz : dans le Tableau des investissements, figure “Extension du terrain synthétique vestiaire et conversion LED Centre sportif” avec 3’000’000.- à voter en 2025, il serait bien qu’on nous en parle et surtout, comment Etagnières voit les choses.

M. Pascal Favre, Syndic : les deux communes principalement concernées (*Etagnières et Assens*) travaillent actuellement avec un architecte et nous attendons que “ça évolue un peu plus” afin de venir devant le Conseil avec du concret mais cela se fera lors d’une prochaine séance du Conseil en fonction des retours des mandataires.

M. Ph. Isaaz soulève les problèmes du “passage à piétons LEB” sur la RC401.

M. Pascal Favre, Syndic lui indique que ce dernier sera mis en service le 15 décembre 2025 en parallèle à la mise en service de la nouvelle halte provisoire au nord de la salle de l’Etang.

M. Pascal Favre, Syndic explique largement à l’écran le lien et les documents permettant de comprendre la péréquation (*qui est stipulé dans le préavis municipal tout en bas de la page 1*).

M. J.-P. Martin rajoute que tout le monde doit adhérer à ces explications qui sont l’avenir.

La parole n’étant plus demandée, M. le Président donne la parole au Président de la commission de gestion et des finances.

M. Karim Marlève, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demandent :

- d’adopter le budget ordinaire 2025 présentant un excédent de charges de CHF. 92’548.- correspondant à ~2.05 points d’impôt.
- de prendre acte du budget d’investissements avec les réserves qu’il comporte.
- de prendre acte des autres éléments du rapport concernant le budget 2025, notamment du tableau des dépenses d’investissements pour les exercices 2025 – 2026 et de leur financement.

Ensuite de quoi, la parole n’étant plus demandée, M. le Président lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D’ÉTAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2025 et du préavis de la Municipalité,*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l’étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,*

décide :

1. *d’adopter le budget ordinaire 2025 présentant un excédent de charges de Fr. 92’548.- ;*
 2. *de prendre acte du budget d’investissement avec les réserves qu’il comporte ;*
 3. *de prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2025, notamment du tableau des dépenses d’investissements pour les exercices 2025 à 2026 et de leur financement.*
- et peut ainsi passer au vote.

Votation : A l'unanimité des 26 conseillères et conseillers présents, le Conseil communal d'Étagnières accepte les conclusions du préavis municipal no 35/12.2024 telles que présentées.

8. Adoption du préavis 36/12.2024 – Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'300'000.- TTC pour procéder à la rénovation énergétique du bâtiment Rue du Bourg 1.

Le préavis municipal ainsi que les rapports des Commissions "Recensement des installations et énergies renouvelables", "Domaines et bâtiments, constructions, rénovations" et "de gestion et des finances", demandant aux conseillères et conseillers d'accepter la demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'300'000.- TTC pour procéder à la rénovation énergétique du bâtiment de la Rue du Bourg 1 ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Bertrand Pittet, Municipal des bâtiments, précise que l'élément déclencheur, pour cette rénovation énergétique, a été que l'installation de chauffage actuelle est au bout du rouleau puis, il passe en revue le dossier que les conseillères et conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Il précise également que :

- les façades actuelles sont vieillissantes et dégradées nécessitant une mise à niveau tant esthétiques qu'énergétique.
- les fenêtres actuelles doivent être remplacées afin de réduire les pertes énergétiques et améliorer le confort.
- La toiture doit être rénovée afin de limiter les pertes d'énergie. Ces travaux seront d'autant plus efficaces que les échafaudages seront déjà installés pour la rénovation des façades. De plus, des panneaux solaires photovoltaïques permettront d'alimenter le système de chauffage du bâtiment.
- Le système de chauffage, actuellement au gaz, sera remplacé par une pompe à chaleur type "géothermie" sous réserve de l'accord du LEB par rapport aux travaux du tunnel projeté.

Il est important de noter que le rez-de-chaussée de l'immeuble ne sera pas concerné par ces travaux ayant déjà fait l'objet d'une rénovation des vitrages il y a quatre ans.

M. Ph.Isaaz, concernant ces pompes à chaleur, précise : lors de notre entretien avec MM. Bertrand Pittet et Stéphane Devaud architecte, il a été précisé que des pompes à chaleur seraient installées en bordure de la RC. Lors de cet entretien, les Commissions ont demandé que la Municipalité ou le mandataire, s'informe auprès du LEB, pour savoir s'il y avait un risque dû à cette proximité de la ligne du LEB. Est-ce que les pompes à chaleur pourraient être altérées par des courants vagabonds. Nous suggérons de **demandeur une réponse écrite au LEB.**

M. Pittet précise, qu'à ce stade de l'étude, la détermination du type de source de chaleur est encore ouverte. En effet, d'autres possibilités sont analysées, tels que des panneaux échangeurs de chaleur à installer dans le Parking souterrain du bâtiment pourraient être une alternative. Par ailleurs, les positions des sondes potentielles peuvent également évoluer.

M. Delmonico doute que l'installation d'une pompe à chaleur puisse se réaliser en accord avec le percement du tunnel du LEB et pense que l'on devrait donner plus de liberté à la Municipalité.

M. Bertrand Pittet, Municipal, selon le résultat de ce soir, la Municipalité ira de l'avant avec les dernières évolutions technologiques mais, de toute façon, "renouvelables"

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne la parole au Président de la commission "Recensement des installations et énergies renouvelables".

M. Philippe Isaaz, rapporteur d'un rapport commun de sa Commission et de la Commission "Domaines et bâtiments, constructions, rénovations", parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demandent d'adopter les conclusions du préavis municipal telles que présentées dans ledit préavis.

Puis, M. le Président donne la parole au Président de la commission de gestion et des finances.

M. Karim Marlève, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demandent d'accepter la demande de crédit d'ouvrage de 1'300'000.- CHF telle qu'elle figure dans le préavis municipal no 36 / 12.2024.

Ensuite de quoi, la parole n'étant plus demandée, M. le Président lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉTAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité,*
- *après avoir entendu les rapports des Commission de gestion et des finances, constructions et rénovations et énergies renouvelables chargées de l'étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide :

1. *d'accorder un crédit d'ouvrage de Fr. 1'300'000.- pour procéder à la rénovation énergétique du bâtiment communal de la rue du Bourg 1 ;*
2. *d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit auprès de l'établissement de son choix.*
et peut ainsi passer au vote.

Votation : par 24 oui et une abstention, les conseillères et conseillers présents acceptent les conclusions du préavis municipal no 36/12.2024 telles que présentées.

9. Adoption du préavis 37/12.2024 – Stratégie régionale des zones d'activités du Gros-de-Vaud (SGZA).

M. Michael Chatelan, Municipal de l'urbanisme, indique le site internet permettant de comprendre la SGZA et passe à l'écran une capsule vidéo explicative concernant cette thématique puis, il détaille le préavis municipal que les conseillères et conseillers ont reçu avec la convocation.

Ce préavis propose une synthèse du Plan directeur régional relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) aux 36 communes du district du Gros-de-Vaud indépendamment du fait qu'elles possèdent ou non des zones d'activités sur leur territoire.

L'entrée vigueur au 1er mai 2014 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée (LAT) a considérablement changé les conditions cadres de toutes planifications territoriales. Celles-ci mentionnent la nécessité d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti.

Le Plan directeur cantonal (*PDCn*) préconise de regrouper les zones d'activités en trois catégories : les sites stratégiques de développement d'activités (*SSDA*), définis par le Canton, et les zones régionales et locales reconnues par les régions. Étagnières est considéré comme zones d'activités régionales (*ZAR*) répondant à des critères tels que la desserte en transport public.

La procédure d'approbation du Plan directeur régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités est fixée par les art. 16 à 19 LATC.

Une fois la SRGZA adoptée par les Conseils, respectivement les Municipalités, le dossier complet sera transmis par l'ARGdV à la DGTL pour examen final des Services cantonaux.

Conformément à l'art.19 al.2 LATC, il appartient au Conseil de la commune d'Étagnières d'adopter le volet stratégique de la SRGZA. Les adaptations réalisées à la suite de la consultation publique sont également soumises à décision du Conseil.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président passe la parole à M Karim Marlève, rapporteur de la Commission d'urbanisme et aménagement du territoire qui mentionne que, pour Étagnières, les zones d'activités sont de niveau régionales (*ZAR*) pour le secteur "En Rambuz" et le secteur "Les Ripes" ou bien locales (*ZAL*) pour la zone d'activités qui bordent la RC 401 en direction d'Echallens. Un secteur de développement potentiel à privilégier à destination d'activités à mixité limitée est localisé à l'est du secteur "Les Ripes".

En conclusion, la Commission d'urbanisme et aménagement du territoire préavise favorablement à la demande telle que proposée par la Municipalité dans son préavis no 37/12.2024 et invite les membres du Conseil communal à accepter le Plan Directeur Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud.

M. Burri : qu'entend-on par à l'est du secteur "Les Ripes" ?

M. Michael Chatelan, Municipal, côté droite de la RC401 en allant direction Cheseaux car le Canton veut éviter un "bâti continu" entre Lausanne et Echallens.

M. J.-P.-Martin : toutes les décisions seront elles dictées par le Canton ou bien le Conseil communal d'Étagnières aura-t-il son mot à dire ?

M. Michael Chatelan, Municipal, il y aura toujours tout le processus conventionnel à parcourir entre le Canton et les communes concernées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉTAGNIERES

- *vu le préavis municipal du 04 novembre 2024,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

décide :

d'accepter le Plan Directeur Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud.

et peut ainsi passer au vote.

Votation : A l'unanimité des 26 conseillères et conseillers présents, le Conseil communal d'Étagnières accepte les conclusions du préavis municipal no 37/12.2024 telles que présentées.

10. Nomination d'un nouveau membre à la commission permanente "Délégation communale à l'AEM".

M. Le Président demande à l'assemblée de nommer un nouveau membre à cette commission à cause de l'absence longue durée de M. Thomas Martin.

M. D. Martin annonce que son fils sera de retour le 12 juin 2025.

M. Pascal Favre, Syndic : le problème, c'est le quorum qu'il faut atteindre lors des réunions de l'AEM et, à plusieurs reprises, à cause d'un manque d'assiduité des délégués, il a fallu reporter des séances à cause du manque de délégués présents. Au regard de cette situation, malgré le retour de Thomas au mois de juin, il est nécessaire d'avoir le nombre de conseillers requis pour chaque commune d'où la nécessité de la nomination de ce jour.

L'assemblée propose M. Anthony Pittet qui accepte et qui est aussitôt élu au sein de la commission permanente "Délégation communale à l'AEM" jusqu'à la fin de la législature 2021 - 2026.

11. Informations de la Municipalité :

- a) Ancienne église d'Assens – situation des travaux de restauration.
- b) Forêts, démission du garde-forestier.
- c) Mise en service de la nouvelle gare provisoire et accès piétonnier au 15.12.2024.
- d) Point de rencontre d'urgence (PRU) : informations.
- e) Élection complémentaire à la Municipalité, calendrier.
- f) Rétrospectives 2024 / perspectives 2025.
- g) Vœux de la Municipalité.

11.a) Ancienne église d'Assens – situation des travaux de restauration par Mme Annelise Isaaz.

Mme Isaaz annonce que le budget initial a été respecté malgré une rénovation de l'orgue non prévue initialement. Une inauguration aura lieu au printemps 2025.

11.b) Forêts, démission du garde-forestier par M. Bertrand Pittet.

M. Pittet annonce la démission de notre garde-forestier, M. Jean-Philippe Crisinel, qui a trouvé un poste correspondant à son actuelle activité professionnelle dans la région proche de son domicile.

11.c) Mise en service de la nouvelle gare provisoire et accès piétonnier au 15.12.2024 par M. Michael Chatelan.

M. Chatelan annonce que la nouvelle halte LEB d'Étagnières sera opérante dès le changement d'horaire au 15 décembre 2024.

M. Ph. Isaaz : y-a-t'il eu une orientation quant à l'utilisation des nouveaux feux pour piétons ?

M. Chatelan : ce passage à piétons est géré par un "bouton presseur" que les piétons devront activer.

11.d) Point de rencontre d'urgence (PRU) : informations par M. Pierre Valet.

M. Valet annonce que dès septembre 2022, le Canton et la Préfecture nous ont avisé sur les risques de pénuries ainsi que de pannes d'électricité et de gaz au

cours de l'hiver 2022-2023 en demandant de mettre sur pied un PRU (*Point de Rencontre d'Urgence*).

La Commune est déjà équipée d'un projecteur LED et d'un groupe électrogène Genset de 10 KVA de 400 kg et le PRU est rapidement fonctionnel au sein du bâtiment de l'Administration communale Rue du Bourg 2.

À quoi sert ce PRU situé à la Maison de Commune :

- un lieu polyvalent permettant encore de communiquer à la population et à l'extérieur en cas d'évènement majeur
- En cas d'évacuation, les personnes dans l'incapacité de quitter la zone sinistrée peuvent se rendre au PRU
- En dehors des évacuations. Les personnes peuvent se rendre au PRU pour échanger des informations lorsque les communications ne fonctionnent plus, par exemple pour la distribution d'eau potable ou pour répondre à d'autres besoins d'urgences.

La responsabilité et la gestion d'un PRU incombent aux autorités communales.

Les documents y relatifs se trouvent sur Internet : PRU Vaud.

11.e) Élection complémentaire à la Municipalité, calendrier par M. Pascal Favre.

M. Le Syndic annonce le calendrier électoral pour cette élection complémentaire à la Municipalité suite à la démission de Mme la Vice-syndique Mme Annelise Isaaz soit :

- 1er tour le 18 mai 2025
- 2ème tour le 08 juin 2025
- Dépôt des Listes de candidature(s) le 14 avril à 12h.00 très précise dernier délai.

11.f) Rétrospectives 2024 / perspectives 2025 par M. Pascal Favre.

Rétrospectives 2024 :

- Approbation, par le Conseil communal, de la révision de l'annexe du Règlement EC-EU permettant de clarifier les émoluments perçus pour la gestion administrative des sous-compteurs (*séance du 14.03.2024*)
- Travaux d'ouvrage pour la réalisation d'accès piétonniers au quai provisoire de la gare du LEB qui a été construite à hauteur du garage Casale courant 2024. Approbation, par le Conseil communal le 14.03.2024 et suivi des travaux à partir du mois de juin 2024. Entrée en service de la nouvelle halte et des accès au quai le dimanche 15.12.2024 lors du passage au nouvel horaire et inauguration des infrastructures le lundi 16.12.2024.
- Approbation, par le Conseil communal (*séance du 26.09.2024*), de la modification des statuts de l'ARASPE (*Assoc. Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens*).
- Appel d'offres et analyse des prestataires informatiques pour remplacer notre fournisseur des applications métiers de la Bourse et du Contrôle des habitants. Approbation, par le Conseil communal (*séance du 26.09.2024*) du crédit d'ouvrage pour acquérir et implémenter ces applications auprès de l'entreprise Data Consulting. Début des travaux de migration dès cet automne avec finalisation en mai 2025.
- Travaux d'études pour la finalisation d'un plan d'affectation "Etang-Est" sur le secteur de la nouvelle gare et de la zone du Parking de la salle de l'Etang avec approbation lors du Conseil communal du 26.09.2024 d'un crédit d'étude détaillé permettant de finaliser le PA jusqu'à sa validation par le Conseil communal puis sa ratification par le Conseil d'Etat.
- Travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du LEB avec la création d'une nouvelle gare proche de la salle de l'Etang (*diverses*

séances impliquant la Municipalité avec nos mandataires Plarel et Transitec ainsi que le LEB et ses mandataires).

- Études et analyses, afin de soumettre à l'approbation du Conseil communal, d'un crédit d'ouvrage pour la rénovation de la verrière de la salle de l'Etang. Approbation, par le Conseil communal du crédit d'ouvrage lors de la séance du 26.09.2024 avec une réalisation des travaux prévue lors des vacances scolaires en été 2025.
- Études et analyses afin de permettre à l'approbation du Conseil communal d'un crédit d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'immeuble communal de la Rue du Bourg 1. Crédit d'ouvrage soumis à approbation du Conseil communal du 12.12.2024 avec une réalisation des travaux prévue en été 2025.
- Présentation à l'approbation du Conseil communal du volet stratégique du système de gestion des zones d'activités SZGA sous l'égide de la Région (*séance du 12.12.2024*).
- Suivi des travaux de restauration partielle de l'Ancienne église d'Assens durant l'année 2024 avec l'inauguration de ceux-ci prévue le 12.12.2024.
- Travaux relatifs aux diverses mises à l'enquête ainsi qu'aux dossiers de minime importance et aux activités de la police des constructions qui en découlent.
- Travaux d'études et d'analyses en collaboration avec différents prestataires afin de planifier les différentes dépenses d'investissements (*à court, moyen et long terme*) nécessaires à l'entretien des infrastructures routières et des chemins d'améliorations foncières.
- Travaux d'études et d'analyses en collaboration avec différents prestataires en vue de la potentielle mise en place d'un réseau de chauffage à distance au sein de la Commune.
- Poursuite du traitement du projet d'initiative communale "Pour une planification des installations de communication mobile à Etagnières". Troisième recours actuellement ouvert auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.
- Poursuite des travaux d'études, en collaboration avec la Commune d'Assens, pour l'extension potentielle des infrastructures du centre sportif.
- Audition et traitement des dossiers de naturalisation soumis par le Canton auprès de la Commune (*trois dossiers cette année*).
- Analyse et audit de cybersécurité quant aux procédures et infrastructures informatiques de la Commune avec mise en œuvre de solutions matérielles à l'aide de différents prestataires.
- Mise en place, en collaboration avec la Commune d'Assens, d'un programme d'accompagnement des activités pour les aînés de nos communes au sein du Club "Bel Automne".
- E-gouvernance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Suivi du site internet communal.
- Célébration de trois des quatre nonagénaires en 2024.
- Travaux des municipaux dans leurs dicastères respectifs et auprès des diverses associations où ils sont impliqués.

Perspectives 2025 :

- Présentation à l'approbation du Conseil communal de la révision du Règlement de classement des arbres (*séance du 27.03.2025*)
- Présentation à l'approbation du Conseil communal d'un crédit d'ouvrage pour l'entretien (*à court, moyen et long terme*) des infrastructures routières et des chemins d'améliorations foncières (*séance du 27.03.2025*)

- Poursuite des travaux d'implémentations des applications métiers de la Bourse et du Contrôle des habitants avec l'entreprise Data Consulting.
- Travaux de préparation et d'implémentation de la mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2 pour les finances communales.
- Organisation du scrutin du 18.05.2025 afin d'élire un nouveau membre à la Municipalité en remplacement de Mme Annelise Isaaz, Vice-syndic et démissionnaire au 30.06.2025.
- Travaux d'études pour la finalisation du plan d'affectation "Etang Est" sur le secteur de la nouvelle gare et de la zone du Parking de la salle de l'Etang permettant de finaliser le PA jusqu'à sa validation par le conseil communal puis sa ratification par le Conseil d'Etat.
- Poursuite des travaux d'études, en partenariat avec la DGMR relatifs à la requalification de la RC401 entre Assens et Cheseaux avec les enjeux qui définiront la mobilité du futur au centre de notre village.
- Reprise en continuité des études du plan d'affectation "Etang-Est" des travaux relatifs à la révision du Plan d'affectation communal et du Règlement de police des constructions.
- Poursuite, en collaboration avec le LEB et la DGMR, des travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du LEB avec la création d'une nouvelle gare.
- Poursuite des travaux d'étude, en collaboration avec la Commune d'Assens, pour l'extension potentielle des infrastructures du centre sportif.
- Travaux de rénovation de la verrière de la salle de l'Etang.
- Travaux en relation avec les diverses mises à l'enquête, projets :
 - Transformations de bâtiment au Chemin du Rallet
 - Transformations de bâtiment à la Rue de la Chapelle 6-8
 - Transformations de bâtiment au Chemin de l'Etang 2
 - Transformations de bâtiment à la Rue des Crêts 4
 - Ainsi que les diverses enquêtes pour des dossiers de minimales importances.
- Poursuite des travaux d'études et d'analyses en collaboration avec différents prestataires en vue de la potentielle mise en place d'un réseau de chauffage à distance au sein de la Commune.
- Poursuite des travaux d'analyses, audit et mesures correctives de cybersécurité, quant aux procédures et infrastructures informatiques et télématiques de la Commune.
- Séance d'information à la population, à l'automne 2025, en prévision des élections communales du printemps 2026 pour la prochaine législature 2026-2031.
- Célébration de quatre nonagénaires en 2025.
- E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Travaux des municipaux dans leurs dicastères respectifs et auprès des diverses associations où ils sont impliqués.

11.g) Vœux de la Municipalité par M. Pascal Favre.

Pour terminer, M. le Syndic souhaite les bons vœux de la Municipalité à toutes les conseillères communales et à tous les conseillers communaux ainsi qu'à leur famille.

Afin de remercier toutes les conseillères et tous les conseillers ainsi que le Bureau du Conseil communal pour la bonne harmonie durant cette année 2024, la Commune offre un petit cadeau à chacune et chacun.

12. Divers et propositions individuelles.

M. L. Cherpit relève que lors de l'AG de la Landi le 14.12.2024, il faisait froid dans la grande salle.

M. Bertrand Pittet, Municipal des bâtiments, déclare qu'il a déjà fait le nécessaire auprès de l'entreprise agréée afin de résoudre ce désagrément.

Au nom de tous les membres du Conseil communal, M. Ph. Isaaz retourne les bons vœux du Conseil à la Municipalité et leur souhaite bon courage pour les travaux à effectuer durant l'année 2025.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle également, aux conseillères et conseillers, les dates des séances 2025 qui figurent également sur la convocation à cette séance afin que chacun puisse les agender et qui sont :

- le jeudi 27 mars 2025 à 20h.00
- le jeudi 26 juin 2025 à 20h.00
- le jeudi 02 octobre 2025 à 20h.00
- le jeudi 11 décembre 2025 à **19h.00**

A 21h.33, M. le Président clôt la séance en souhaitant également ses bons vœux ainsi que ceux du Bureau à tout un chacun et invite les Conseillères et Conseillers à ranger la salle puis à se déplacer à la salle de rythmique du collège pour la traditionnelle partie récréative de fin d'année. Celle-ci est organisée par votre Bureau et le repas (*fondue chinoise boeuf-poulet*), apprêté par la Boucherie Delisle au Mont-sur-Lausanne.

M. le Président :

Patrick Nessi

le Secrétaire :

Bernard Cherpit